

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LE RENOUELEMENT
OU MODIFICATION
DE LA CARTE PROFESSIONNELLE IMMOBILIERE
TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE –
GESTION IMMOBILIERE - SYNDIC - MARCHAND DE LISTES –
PRESTATIONS DE SERVICES - PRESTATIONS TOURISTIQUES**

Merci de compléter l'imprimé Cerfa Activités immobilières de la loi Hoguet
Demande de renouvellement ou de modification de carte professionnelle

**La demande doit être faite auprès
de la CCI du siège de l'entreprise**

❖ **POUR LE RENOUELEMENT D'UNE CARTE**

La demande de renouvellement peut s'effectuer, au plus tôt, **2 mois avant la date d'expiration de la carte.**

- Pièces à fournir :
 - ✓ Le formulaire de renouvellement complété et signé
 - ✓ Une copie de la pièce d'identité
 - ✓ Copie de la carte professionnelle
 - ✓ L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte

Pour une société :

- ✓ 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
- Et**
- ✓ copie de la pièce d'identité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales
- ✓ copie de la pièce d'identité du représentant légal

Dans tous les cas :

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni ne détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n° 13 du formulaire CERFA)
- ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ Justificatif du respect de l'obligation de formation professionnelle continue
 - Pour la demande de renouvellement de leur carte, les titulaires de la carte professionnelle doivent justifier d'activités de formation continue d'une durée minimale de quarante-deux heures (dont 2 heures de déontologie obligatoires).
- ✓ Un extrait K-Bis du RCS original (ou téléchargé sur Infogreffe) datant de moins de 3 mois

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE :

120€

Arrêté du 19 juin 2015

**Règlement par chèque (libellé à l'ordre du CFE CCI de Lyon),
espèces (prévoir l'appoint) ou CB**

❖ **POUR UNE MODIFICATION DE CARTE**

- ✓ Le formulaire de modification de carte complété et signé
- ✓ Copie de la carte professionnelle lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

✓ **La modification concerne :**

1 Le changement de :

• **le représentant légal, l'activité :**

- ✓ Copie de la pièce d'identité
- ✓ L'aptitude professionnelle, cf. liste « validation préalable de l'aptitude professionnelle »
- ✓ Les pièces justificatives complémentaires ci-dessous (cf. changement d'adresse, dénomination, forme juridique)

• **l'adresse de l'établissement principal, du siège social, la dénomination, la forme juridique :**

- ✓ Un extrait K-Bis du RCS original (ou téléchargé sur Infogreffe) datant de moins de 3 mois de l'entreprise
- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni ne détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur
- ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE :
SI VOTRE CARTE A ETE DELIVREE PAR LA PREFECTURE : 120 €
S'IL S'AGIT DE LA MODIFICATION D'UNE CARTE DELIVREE PAR LA CCI : 50€
Arrêté du 19 juin 2015
Règlement par chèque (libellé à l'ordre du CFE CCI de Lyon),
espèces (prévoir l'appoint) ou CB

❖ **DECLARATION N'ENTRAINANT PAS LA MODIFICATION DE LA CARTE MAIS LA MISE A JOUR DU FICHER NATIONAL**

- ✓ Le formulaire de modification de carte complété et signé
- ✓ Copie de la carte professionnelle lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

1 le changement de garant ou d'assureur :

- ✓ Attestation de garantie financière*, mise à jour, délivrée par l'organisme garant
- ✓ Attestation d'assurance*, mise à jour, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

2 Une déclaration de non détention de fonds (pour l'activité de transaction) :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs

3 Une déclaration de détention de fonds :

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient

4 Une déclaration d'avenant à la garantie financière :

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant

5 Modification du compte séquestre :

- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER : 50€
Arrêté du 19 juin 2015
Règlement par chèque (libellé à l'ordre du CFE CCI de Lyon),
espèces (prévoir l'appoint) ou CB

❖ **DECLARATION N'ENTRAINANT NI LA MODIFICATION DE LA CARTE NI LA MISE A JOUR DU FICHER NATIONAL**

1 Un avenant à la garantie financière (hors montant de la garantie) ou l'assurance contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle :

- ✓ Copie de l'avenant

2 La cessation de garantie financière (à l'initiative de l'assureur) :

- ✓ Restitution de la carte professionnelle

3 La suspension, l'expiration ou la dénonciation du contrat d'assurance :

- ✓ Restitution de la carte professionnelle

4 Le changement du directeur de l'établissement principal ou du siège

- ✓ Les pièces de l'aptitude professionnelle (cf. liste jointe)
- ✓ Copie d'une pièce d'identité

ENVOI DU DOSSIER

Si le dossier est envoyé par courrier, celui-ci doit être envoyé en recommandé.

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier

**les attestations doivent porter la mention des activités concernées*